



INDIGO

G R O U P



Rapport d'activité 2020

Ville de Nîmes

Parc Jardins de la Fontaine

The logo for INDIGO GROUP is centered on a purple-tinted background of a parking garage. The word 'INDIGO' is written in a large, bold, white sans-serif font. Below it, the word 'GROUP' is written in a smaller, white sans-serif font, with each letter separated by a wide space.

INDIGO

G R O U P

Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

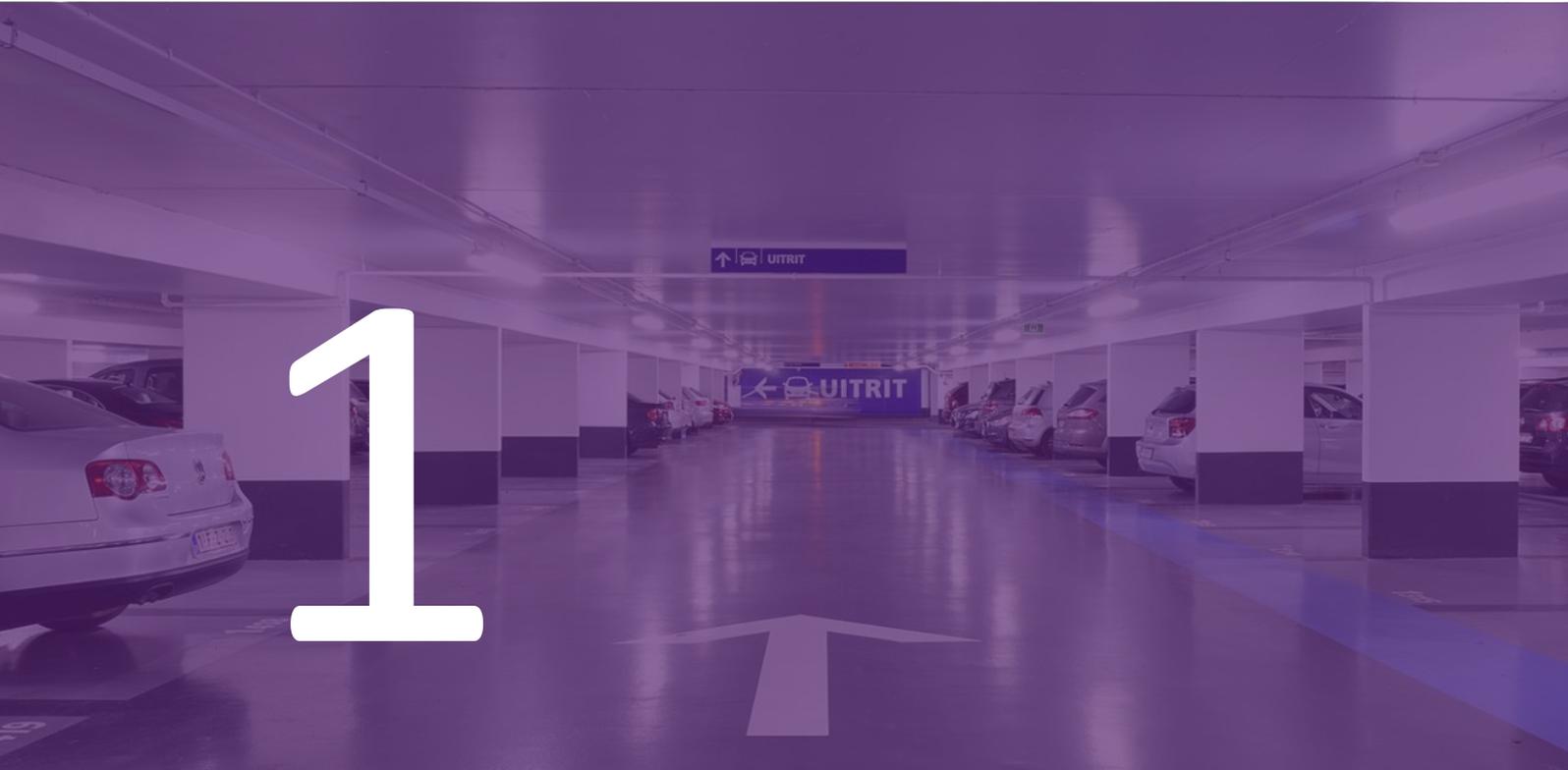
Préambule

En 2020 les mesures de confinement ont entraîné une baisse inédite de tous les déplacements et un recul sans précédent de la circulation des voitures. En parallèle bon nombre de collectivités ont réagi en proposant des espaces dédiés à la circulation des deux roues et en offrant la gratuité du stationnement en voirie. Durant les deux confinements Indigo s'est également mobilisé pour contribuer à l'effort national en offrant près de 400 000 heures de stationnement au personnel soignant dans plus de 50 villes en France. Indigo a également souhaité en cette période faciliter la vie de ses abonnés en favorisant le paiement dématérialisé et le traitement des demandes en ligne, en permettant aux abonnés nuit de rester stationner sans surcout et en offrant des heures de stationnement utilisables en période normale, à ses abonnés les plus fidèles. Plusieurs actions commerciales favorisant les nouvelles souscriptions ont également été menées afin de soutenir l'activité de stationnement. Au-delà du geste solidaire ou du pragmatisme économique ces événements conduisent à accélérer la transition vers de nouveaux usages des espaces de stationnement. Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés : comment les sous-sols peuvent s'intégrer davantage dans la vie urbaine, comment offrir plus de mobilité et de services aux usagers, comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ?

Sommaire

1	L'entreprise	8
1.1	Nos métiers	9
1.2	Le parking du futur	10
1.3	Notre Histoire.....	11
1.4	Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise	12
2	Le contrat	15
2.1	Fiche d'identité.....	15
2.2	Vos interlocuteurs	16
2.3	L'exploitation.....	16
2.4	Le périmètre global	17
2.5	Faits marquants 2020.....	17
3	Descriptif de l'exploitation	18
3.1	Le parking Jardins de la Fontaine	18
3.2	Tarifcation	19
4	Les services.....	22
4.1	Les moyens de paiement et d'accès.....	22
4.2	Application Smartphone	22
4.3	Souscription par internet	23
4.4	OPnGO.....	23
4.5	Services de proximité	23
4.6	Plan de quartier multimodal	24
5	Maintenance et travaux	25
5.1	Équipements	26
5.2	Contrôles règlementaires.....	26
5.3	Travaux.....	27
5.4	Accessibilité PMR	27
5.5	Surveillance	28
5.6	Propreté	28
5.7	Patrimoine de la Délégation.....	29
6	Organisation et moyens d'exploitation	30
6.1	L'organisation locale.....	30
6.2	Service de télé-opération et d'assistance	31
6.3	La Boutique Indigo	31
6.4	Service Relation Client.....	32
6.5	Actions.....	33

6.6	Campus Indigo.....	35
7	Observatoire du stationnement et analyse de l'activité	37
7.1	Analyse de l'activité du parc Jardins de la Fontaine.....	37
8	Bilan financier.....	45
8.1	Compte de résultat	46
8.2	Analyse comparative du compte de résultat 2019/2020.....	47
9	Annexes.....	48



Présentation générale



1 L'entreprise

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée Infra Park S.A.S.) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A.** (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'Infra Foch Topco est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de Crédit Agricole Assurances, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par **MEAG** à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

1.1 Nos métiers



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.



PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

* Mobility As A Service



1.2 Le parking du futur

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnectés avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



1.3 Notre Histoire

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

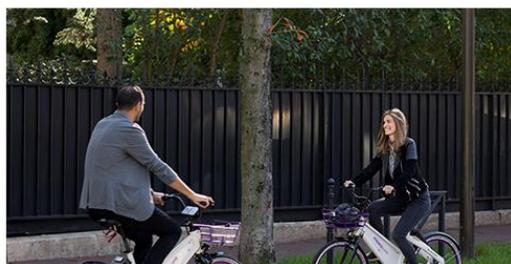
Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPnGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.



1.4 Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2019 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale. [MJ1]



INDIGO
GROUP

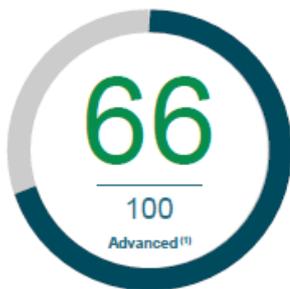
Unsolicited Opinion on the Sustainability Performance and Risk Management



Indigo Group

ISIN CODE : FR0012236669
Sector : Business Support Services
Rating date: Feb 2020

ESG OVERALL SCORE



Rank in Sector	4/102
Rank in Region	43/1609
Rank in Universe	44/4903

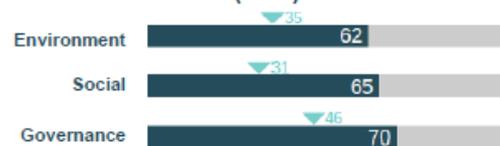
(1) Performance level: weak (0-29/100), limited (30-49/100), robust (50-59/100), advanced (60-100/100)

Disclaimer

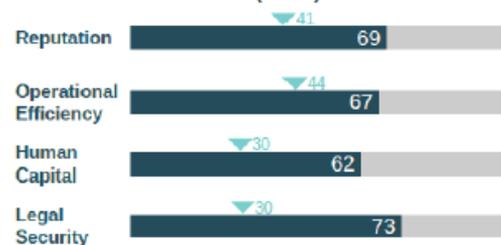
Vigeo Eiris provides its clients with information and/or analyses or opinion on factual, quantitative or statistical, managerial, economic, financial, governance, social, or technical data, in relation to companies, brands, products or services, assessed individually or with respect to sectors, regions, stakeholders or specific themes.
Vigeo Eiris is committed to making its best efforts when collecting, organising, consolidating, formatting, making available and/or delivering the aforementioned information, analyses and/or opinion to its clients. Although Vigeo Eiris ensures that it only uses publicly available information, the agency cannot guarantee its accuracy or completeness.
The above elements (information, indicators, analyses, scores, and opinion) do not include or imply any approval or disapproval on their content from Vigeo Eiris, its executive officers, or its employees. These elements do not represent in any way a guarantee, or reference of legal, moral, philosophical, ethical or religious nature, supporting or opposing any investment or divestment decision, or any standpoint or opinion expressed in favour of, or against companies, products, services, sectors or regions directly or indirectly mentioned in Vigeo Eiris' deliverables. Our deliverables are not, and should not, be considered as a form of financial advice or recommendation. No investment or divestment decision should be attributed to the information or opinion provided by Vigeo Eiris. Our products and services must only be considered as one of the many elements related to the financial decision making process.
Vigeo Eiris, its methodology, brand, and employees, shall under no circumstances, be held responsible for any kind of consequence (including economic, financial, or legal) derived from the interpretation of its information, analyses, opinion, scores, and indicators. The terms of use of our products and services and their impacts stem from the sole responsibility of their users.
This VIGEO EIRIS' One-page summary is established exclusively for clients' external communication with the exception of any specific operations such as Revolving Credit Facility, Sustainability Linked Loans, bond issuance or any other operation.

Company performance Sector average performance

ESG PERFORMANCE (/100)



RISK MITIGATION INDEX (/100)



LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2020.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



promouvoir
la diversité



former
nos équipes



prévenir
les risques



favoriser le bien-être et
la solidarité au travail



valoriser
nos collaborateurs

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

 engagement éthique

 respect des conventions internationales

 engagement envers nos clients

 engagement envers les territoires

 initiatives en faveur des PMR

 quelques-unes de nos fondations et associations partenaires

Concevoir des parkings écoresponsables est une des clés de la maîtrise de notre empreinte écologique. En phase de construction-rénovation, la mise en œuvre de savoir-faire innovants permet d'offrir des infrastructures et des services toujours plus performants sur le plan environnemental.

Exploiter un parking génère peu de nuisances. Cela ne nous empêche pas d'agir à tous les niveaux possibles, en interne et avec nos partenaires, pour faire toujours mieux. Objectifs : offrir à nos collaborateurs et à nos sous-traitants des conditions de travail équitables et limiter au maximum notre impact écologique.



 réduire nos émissions de gaz à effet de serre

 innover pour la mobilité individuelle DOUCE

 gestion des déchets

 2 filiales certifiées ISO 14001

 diminuer les déplacements

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHEZ INDIGO, ON MET LA GOMME SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE!



Classée au 41^e rang mondial sur 4 903 entreprises évaluées par Eiris¹

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHEZ INDIGO, ON PASSE TOUS LES FEUX AU VERT!



Réduire notre empreinte carbone et compenser nos émissions de gaz à effet de serre

- 20% de réduction d'émissions de CO2 en 2020
- 100% de nos clients sont informés de nos actions de compensation
- 100% de nos clients sont informés de nos actions de compensation

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHEZ INDIGO, ON ROULE POUR LES CENTRES-VILLES.



Au service de la ville et de ses habitants

- Plus de 2,2M de trajets dans le monde en service de proximité
- 2 500 km de trajets sont à 100% respectueux des zones à circulation limitée
- 100% de nos trajets sont à 100% respectueux des zones à circulation limitée

group-indigo.com/fr

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHEZ INDIGO, L'HUMAIN AURA TOUJOURS LA MEILLEURE PLACE.



Favoriser nos équipes et favoriser leurs évolutions

- 10% de nos collaborateurs sont certifiés de leur employeur
- 10 000 heures de formation pour nos collaborateurs

group-indigo.com/fr



2 Le contrat

2.1 Fiche d'identité

La ville de Nîmes a conclu un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc Jardins de la Fontaine.

Signature du contrat : 21 avril 1986

Echéance du contrat : 12 août 2036

Date du dernier avenant : 17 octobre 2018

Historique des avenants :

	Date	Description
Convention	21/04/1986	Convention de Délégation de Service Public N° 132 86 pour les parcs ARENES, MAISON CARREE, PORTE AUGUSTE, JULES GUESDE
Avenant 1	28/07/1987	Fixation Compensation perte de recette à la suite de la modification des horaires du stationnement de surface
Avenant 2	09/11/1988	Conditions Ventes des Amodiations
Avenant 3	15/02/1994	Modification Recettes prévisionnelles
Avenant 4	30/01/1996	Modification Recettes prévisionnelles et Plafond Redevance
Avenant 5	16/07/2002	Agrandissement parc MAISON CARREE + prolongation durée concession 7 ans et 6 mois
Avenant 6	30/05/2006	Modifications Formules indexation Tarifs et Seuil plafonds Redevance
Avenant 7	10/04/2007	Etablissant la Convention de Délégation de Service Public N° 132 86 pour la construction des parcs Maison Carrée, Porte Auguste, Jules Guesde + Convention de Délégation de Service Public N° 131 86 concernant le stationnement sur voirie
Avenant 8	09/02/2009	Dispense Taxes Foncière et Enlèvement Ordures Ménagères, Augmentation Redevance à 3%
Avenant 9	08/02/2010	Nouvelle Formule Indexation (disparition ICHTTS1 et modification EBIQ)
Avenant 10	28/06/2013	Ajustement des paramètres de l'avenant 8 du 09/02/2009
Avenant 11	20/02/2015	Modification des tarifs "Nuit + Week-End" et fixation d'un quota d'abonnements
Avenant 12	01/07/2015	Nouvelle grille tarifaire applicable au 1er juillet 2015 (selon loi 2014-344 du 17/03/2014)
Avenant 13	17/10/2018	Mise en place de 2 heures gratuites le samedi (du 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020)

Société titulaire du contrat : SOPARK

Société exploitante : Indigo Park

2.2 Vos interlocuteurs

Pilote de la relation contractuelle

Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Julien GRAVINI
Directeur de Secteur

Pilote de la performance opérationnelle

Daniel CARRIERE remplacé par Jérôme GÂCHES à partir du 1er septembre 2020
Responsable de District

2.3 L'exploitation

Adresse postale de l'exploitation

Place Jules Guesde
30000 NÎMES

Boutique et horaires

Parking ouvert 24 heures / 24, 7 jours / 7.

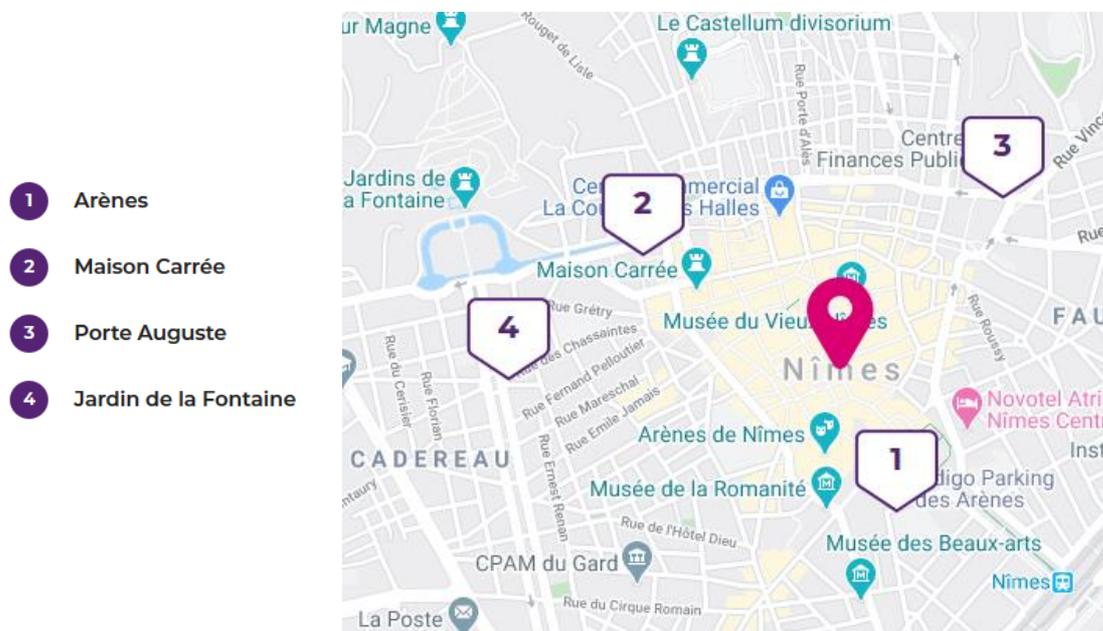
Boutique Parking des Arènes
Boulevard de Bruxelles
30000 NÎMES

Ouverte tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

2.4 Le périmètre global

Indigo Park exploite le parc Jardins de la Fontaine sur la ville de Nîmes dans le cadre d'un contrat de concession depuis le 21 avril 1986.

Sur le territoire de la commune, Indigo gère également les parkings Arènes, Porte Auguste, Maison Carrée.



- 1 Arènes
- 2 Maison Carrée
- 3 Porte Auguste
- 4 Jardin de la Fontaine

2.5 Faits marquants 2020

- Janvier : Relamping complet du parc par des appareils à LED
- 11, 24 et 29 janvier : Manifestation contre la réforme des retraites
- 16 février : Trail urbain
- 17 mars : Confinement de la population suite Covid-19
- Du 18 mars au 1er juin : Les abonnés nuits et week-ends peuvent stationner exceptionnellement en semaine, pendant la journée dans les parkings
- Du 2 juin au 30 septembre : La Ville offre 2h gratuites la semaine et le samedi gratuit toute la journée en voirie
- 11 mai : Déconfinement de la population
- 2 juin : Réouverture des bars et restaurants
- Du 27 mai au 1er juin : Féria de Pentecôte annulée
- Du 16 juin au 24 juillet : Festival de Nîmes annulé
- Du 2 juillet au 3 septembre pour les Jeudis de Nîmes : Réduction exceptionnelle pour aider les commerçants et exposants : 3€ la soirée.
- 30 et 31 juillet, 1er août : Braderie de Nîmes (voirie gratuite)
- 6 et 7, 10 et 11 août : Nuits de Nemaus annulées
- Du 24 août au 30 septembre : Campagne nationale "rentrée 2020" : Abonnement à 1€ le 1er mois pour un engagement de 3 mois
- Du 17 au 20 septembre : Féria des Vendanges
- 24 octobre : Fermeture des bars
- Du 24 au 29 octobre : Couvre-feu de 21h00 à 6h00
- Du 30 octobre au 14 décembre : Re confinement
- 28 novembre : Réouverture des commerces
- Du 15 au 31 décembre : Couvre-feu de 20H00 à 6h00
- Du 15 au 31 décembre : Campagne nationale "Hiver" : 30% de remise sur les 3 premiers mois d'un nouvel abonnement
- Du 19 au 27 décembre : Stationnement voirie 100% gratuit



3 Descriptif de l'exploitation

3.1 Le parking Jardins de la Fontaine



Descriptif



Moyens
d'accès &

de paiement



Services

✓ **217 places**

✓ **2 niveaux**

✓ **5 places PMR**

✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7

✓ Carte Bleue

✓ TOTAL GR

✓ OPnGO

✓ Application INDIGO

✓ Abonnement / internet

✓ Radio Indigo



3.2 Tarification

Tarifs par tranches de 15 minutes (depuis le 3 juin 2019)

Exprimés en € TTC

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,00 €	0,00 €
00h16 - 00h30	0,00 €	0,00 €
00h31 - 00h45	1,40 €	1,40 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,00 €
01h01 - 01h15	0,70 €	2,70 €
01h16 - 01h30	0,60 €	3,30 €
01h31 - 01h45	0,60 €	3,90 €
01h46 - 02h00	0,50 €	4,40 €
02h01 - 02h15	0,50 €	4,90 €
02h16 - 02h30	0,50 €	5,40 €
02h31 - 02h45	0,50 €	5,90 €
02h46 - 03h00	0,60 €	6,50 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,00 €
03h16 - 03h30	0,50 €	7,50 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,00 €
03h46 - 04h00	0,50 €	8,50 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,00 €
04h16 - 04h30	0,50 €	9,50 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,00 €
04h46 - 05h00	0,50 €	10,50 €
05h01 - 05h15	0,10 €	10,60 €
05h16 - 05h30	0,10 €	10,70 €
05h31 - 05h45	0,10 €	10,80 €
05h46 - 06h00	0,10 €	10,90 €
06h01 - 06h15	0,10 €	11,00 €
06h16 - 06h30	0,10 €	11,10 €
06h31 - 06h45	0,10 €	11,20 €
06h46 - 07h00	0,10 €	11,30 €
07h01 - 07h15	0,10 €	11,40 €
07h16 - 07h30	0,10 €	11,50 €
07h31 - 07h45	0,10 €	11,60 €
07h46 - 08h00	0,10 €	11,70 €
08h01 - 08h15	0,10 €	11,80 €
08h16 - 08h30	0,10 €	11,90 €
08h31 - 08h45	0,10 €	12,00 €
08h46 - 09h00	0,10 €	12,10 €
09h01 - 09h15	0,10 €	12,20 €
09h16 - 09h30	0,10 €	12,30 €
09h31 - 09h45	0,10 €	12,40 €
09h46 - 10h00	0,10 €	12,50 €
10h01 - 10h15	0,10 €	12,60 €
10h16 - 10h30	0,10 €	12,70 €
10h31 - 10h45	0,10 €	12,80 €
10h46 - 11h00	0,10 €	12,90 €
11h01 - 11h15	0,10 €	13,00 €
11h16 - 11h30	0,10 €	13,10 €
11h31 - 11h45	0,00 €	13,10 €
11h46 - 12h00	0,00 €	13,10 €
Maxi 24 heures		13,10 €
Ticket perdu / jour		13,10 €

1/2h gratuite mise en place au 1er juillet 2013 suivant avenant 14 - article 7
Instauration des 2 heures gratuites du samedi 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020

Tarifs abonnements (depuis le 3 juin 2019)

Exprimés en € TTC

TARIFS ABONNÉS (en € T.T.C.)	Mois	Trimestre	Année	Année PMA (2)
2 020				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	82,50 €	233,50 €	852,00 €	822,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €
2 019				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	82,50 €	233,50 €	852,00 €	822,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €
2 018				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €
2 017				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €
2 016				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €
2 015				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	80,00 €	226,00 €	822,00 €	792,00 €
Nuit + Week-end (1)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,00 €	98,00 €	780,00 €	360,00 €

(1) Accès au parc du Lundi au Vendredi de 17h00 à 10h00 et 24h/24 Samedi, Dimanche et Jours Fériés

(2) PMA = Prélèvement Mensuel Automatique

(3) Modification Abonnement "Nuit et Week-End" suivant avenant N°11

Autres tarifs

Exprimés en € TTC

AUTRES TARIFS	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
TARIFS Forfaits Spéciaux (1)						
Forfait Soirée (19h - 01h)	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Dimanche Matin (08h - 13h)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Passage	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
3 jours	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Jours suivants	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Flexigo	A p. 01/09/2020	> 31/08/2020				
Abonnement Jour	70,00 €	68,50 €				
Abonnement Nuit	27,50 €	27,50 €				
Abonnement Moto	32,00 €	32,00 €				
	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Remplacement Carte abonnement	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €

(1) du 01/01/2020 au 25/05/2020 et du 21/09/2020 au 31/12/2020 hors Féria des Vendanges suivant avenant 14 - article 6

Catégories tarifaires particulières

L'article 7.1. de l'avenant n°10 introduit une demi-heure de gratuité dans les parcs de stationnement de Nîmes. Cette plage de gratuité a été mise en place au 1er juillet 2013.

Afin de répondre à des demandes spécifiques de riverains et usagers du centre-ville de Nîmes, il est créé un forfait plafonné soirée et dimanche matin dans les parkings en ouvrage Arènes, Maison Carrée, Porte Auguste et Jardin de la Fontaine conformément à l'article 6 de l'avenant 10.

Le Forfait Soirée est plafonné à 4 € de 20h00 à 6h00 depuis le 1er janvier 2017 conformément à l'accord conclu le 19 décembre 2016. Il est accessible à tous les usagers arrivant après 20h00 et repartant avant 6h00, tous les soirs de la semaine du 1er janvier au 25 mai 2020 et du 21 septembre au 31 décembre 2020 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

Le forfait dimanche matin est de 3 € de 8h00 à 13h00.

Ce forfait est accessible à tous les usagers arrivant après 8h00 et repartant avant 13h00, tous les dimanches matin, du 1er janvier au 25 mai 2020 et du 21 septembre au 31 décembre 2020 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

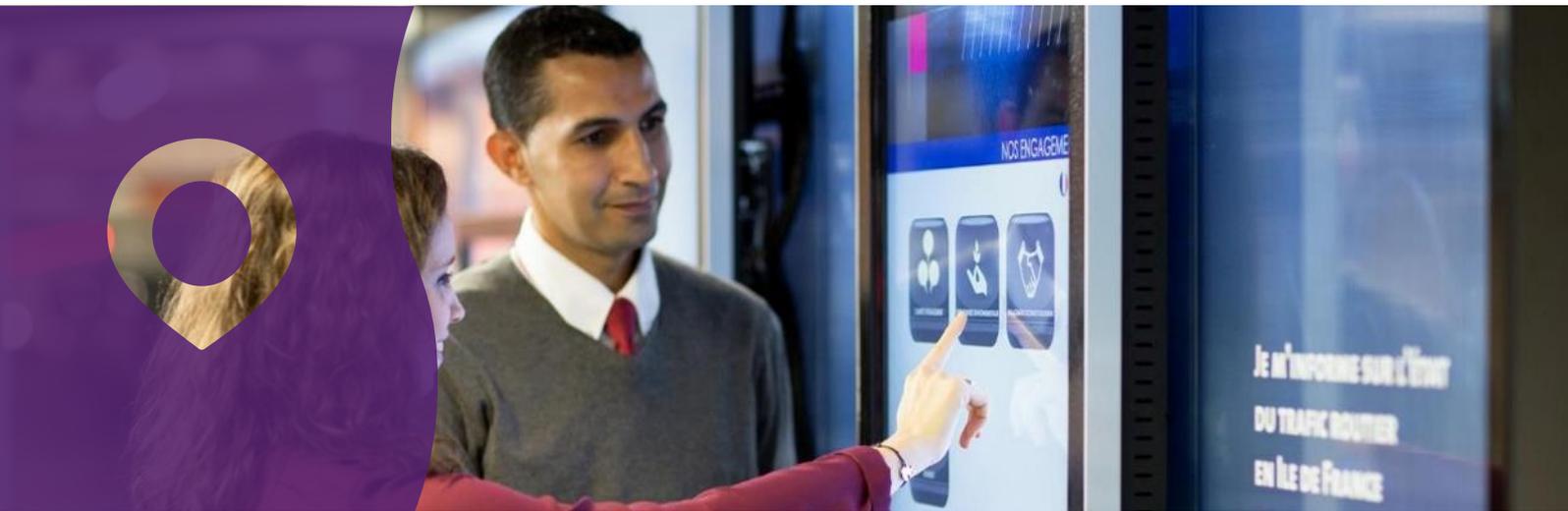
L'article 1 de l'avenant n°13 met en place une franchise de 2 heures les samedis offrant 2 heures de gratuité de stationnement aux usagers depuis le 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de l'après Covid-19, pendant les Jeudis de Nîmes du 2 juillet au 3 septembre 2020, un forfait de 3 € pour la soirée est alloué aux commerçants exposants.

Mesures de remises et avantages commerciaux

La ville de Nîmes en concertation avec les concessionnaires a décidé en date du 19 décembre 2017 de poursuivre la réduction du tarif des abonnements « Nuits + Week-end » à 30.00€ par mois dans les parcs du centre-ville à partir du 1er janvier 2018.

[BGJ2]



4 Les services

4.1 Les moyens de paiement et d'accès

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

[CD3] Le client peut ainsi payer :

- par Carte Bancaire avec ou sans contact
- par carte Total GR pour les professionnels
- par OPnGO



En 2019, Indigo a renforcé sa position digitale en lançant une nouvelle application et un nouveau site internet permettant de réaliser toutes les actions passant de la réservation d'une place à la création de son compte.

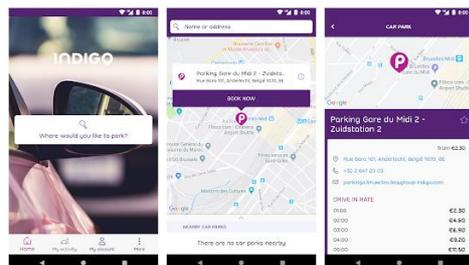
4.2 Application Smartphone

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec notre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, réserver et payer à l'avance leur stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de leur choix



4.3 Souscription par internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2020 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**.

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : 1 mois Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : 3 mois Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : 12 mois Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : Libre Engagement : 3 mois Prélèvements mensuels automatiques

4.4 OPnGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone



4.5 Services de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux roues motorisées

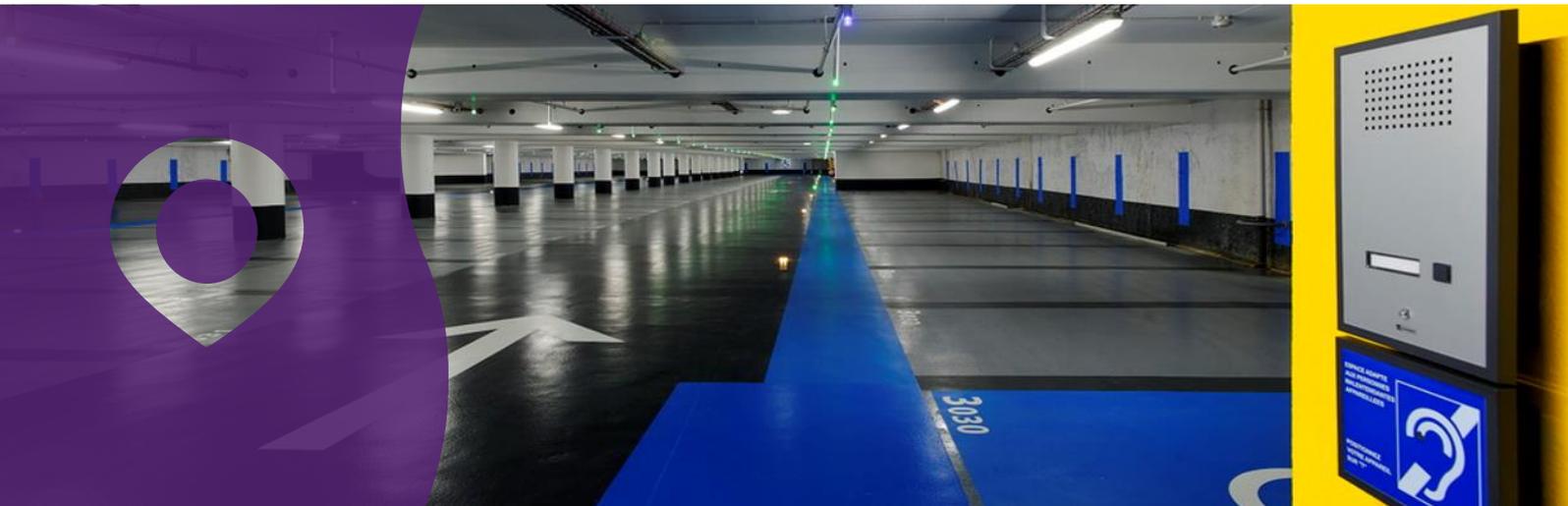
Sur ce parc il est proposé aux véhicules 2 roues motorisées des formules d'abonnement avec des espaces dédiés.



4.6 Plan de quartier multimodal

Un plan de quartier multimodal est proposé dans tous les parkings à côté des caisses automatiques, et à proximité des accès principaux.





5 Maintenance et travaux

5.1 Équipements

EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCES							
	Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Type	Contrat Entretien	Nb de visites / an
Entrée véhicules	1 portail automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	1	OUI	3
	1 chenal d'entrée avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, distributeur de ticket et barrière	ACS MULTIPARC REFLEX	2015		1		
Sortie véhicules	2 chenaux de sortie avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, lecteur CB sans Contact, lecteur QR Code, ticket, barrières	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	1	OUI	3
	1 portail automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015				
Accès piétons	Accès Jardin de la Fontaine : Caisse automatique, lecteur CB avec et sans Contact, lecteur QR Code	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	1	OUI	3
	Accès Jardin de la Fontaine : 1 lecteur de badge/de ticket, 1 porte grillagée avec fermeture par ventouse	ACS MULTIPARC REFLEX	2015		2		
	Accès Sud : 1 lecteur de badge et 1 porte extérieure grillagée avec fermeture par ventouse magnétique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015				

AUTRES EQUIPEMENTS							
	Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Type	Contrat Entretien	Nb de visites / an
Station de relevage	2 pompes	Réhabilitation station	2015	SOMES / VEOLIA	1		2
Portails automatique Entrée		KONE	2019	KONÉ	2	OUI	12
Portails automatique Sortie		GUINET vieux portail	1990	KONE			
Extincteurs		EUROFEU		EUROFEU	16	OUI	1
Centrale CO/ NO		GAZPARK	2016	ADS			
Alarme		Ancien		EURO SECURITY PLUS	1	OUI	
Ventilateurs, Mat.électrique, portes				Service technique Indigo		OUI	1
Extracteur d'air	2 au niveau -1 1 au niveau -2		2020		3	OUI	1
Contrôle annuel électrique				SOCOTEC		OUI	1

CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE							
Nettoyage				SAMSIK		OUI	52
Contrôle annuel électrique				SOCOTEC		OUI	1

5.2 Contrôles règlementaires

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement, les vérifications par des organismes agréés sont réalisés annuellement pour l'installation électrique et tous les cinq ans pour les autres installations (ascenseur, S.S.I., désenfumage,).

26/03/2020 : Vérification des installations électriques par SOCOTEC

5.3 Travaux

Travaux effectués en 2020

INVESTISSEMENTS REALISES 2020		
	Investissement	Gros Entretien
Remplacement Extracteur N-2	13,9k€	
Travaux porte automatique	4,7k€	
Total	18,6k€	0,0k€

Travaux prévus en 2021

La nature et les montants des travaux prévisionnels sur l'exercice 2021 ne constituent aucun engagement contractuel. Les évènements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2021		
	Investissement	Gros Entretien
Signalisation	3,0k€	
Total	3,0k€	0,0k€

5.4 Accessibilité PMR

En vertu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1er janvier 2015.

Le parc Jardin de la Fontaine a fait l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

En application de l'article 3 du paragraphe 2 du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, Indigo a communiqué à la Ville et à la préfecture, les éléments indiquant la conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, par la personne responsable en application des dispositions du I et du II de l'article R. 111-19-32.

Le parc Jardin de la Fontaine est reconnu conforme par l'arrêté municipal N° SEC 2015-06-S093 du 13/03/2016.

5.5 Surveillance

Afin d'assurer une meilleure prise en charge des clients de certains parcs en dehors des heures de présence de personnel, INDIGO a relié l'ensemble des parcs de Nîmes :

- à une BLI (Base Locale d'Intervention) qui pour Nîmes est le parc des Arènes,
- au CNTO (Centre Nationale de Télé-opération).

Le CNTO reçoit en temps réel les informations : du péage, des différentes alarmes, de la vidéo et est en mesure soit d'intervenir à distance soit de faire intervenir le personnel d'astreinte ou celui d'un parc voisin. Le parking Jardin De La Fontaine est équipé de caméras de vidéosurveillance visualisant les points stratégiques du parking (entrées, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...). Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout de quarante-huit heures. Cette installation est autorisée par arrêté préfectoral n° 2017044-054 du 13/02/2017.

En dehors des heures de présence du personnel :

- L'interphonie est reportée à la fois sur le parking Maison Carrée et sur le parking des Arènes.
- Les alarmes techniques sont transmises à la fois à une société de surveillance extérieure, au CNTO, ainsi qu'au parking Maison Carrée et Arènes.
- Le personnel effectue des rondes régulières dans le parking.
- De plus, comme l'ensemble des parcs de Nîmes, le parc est relié au CNTO (Centre National de Télé-opération) qui reçoit en temps réel les informations du péage, des différentes alarmes, de la vidéo et est en mesure soit d'intervenir à distance soit de faire intervenir le personnel d'astreinte ou celui d'un parc voisin.

5.6 Propreté

Le nettoyage du Parking Jardin de la Fontaine est assuré par la Société SAMSIC.

Une personne ainsi qu'une autolaveuse y sont affectées deux jours par semaine.

Des contrôles qualité sont effectués régulièrement par le responsable local accompagné d'un représentant de la société sous-traitante.

5.7 Patrimoine de la délégation

Variation du patrimoine immobilier

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

Parc de stationnement Nîmes Jardin de la Fontaine

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	281 087 -	186 398	94 689
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	2 805 824 -	2 590 636	215 188
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	165 642 -	95 227	70 415
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	13 870 -	231	13 639
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	2 500 -	167	2 333
Total BIENS DE RETOUR		3 268 924 -	2 872 658	396 265
BIENS DE REPRISE*	LOGICIELS	14 -	14	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	14 033 -	6 991	7 041
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	9 -	9	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	5 961 -	5 961	-
Total BIENS DE REPRISE*		20 017 -	12 976	7 041
Total général		3 288 941 -	2 885 634	403 307

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Nîmes Jardin de la Fontaine

en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations Valeur Comptable Brute	3 288 941
Immobilisations Valeur Comptable Nette	403 307
Immobilisation en cours	0



6 Organisation et moyens d'exploitation

6.1 L'organisation locale

L'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- **Le Directeur Régional**, Pierre BONNABAUD, basé à Marseille.
- **Le Directeur de Secteur**, Julien GRAVINI, en charge d'assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de l'exploitation.
- **Le Responsable de District**, Jérôme GÂCHES, successeur de Daniel CARRIERE depuis le 1er septembre 2020, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- **La responsable de sites B.L.I. (Base Locale d'Intervention)**, Anne-Lise ROURE, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, et le suivi des prestataires et fournisseurs.
- **La responsable de site**, Anne-Lise ROURE.
- **1 Agent d'exploitation.**

6.2 Service de télé-opération et d'assistance

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

- Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis le parking Arènes ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.
- De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).
- L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.
- Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

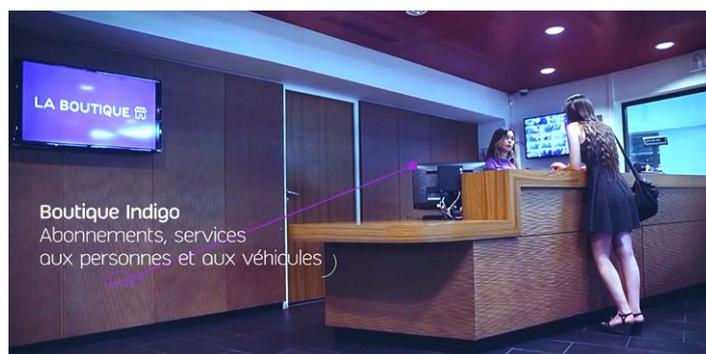


6.3 La Boutique Indigo

Le **Référent Commercial** est basé à la boutique du parking des Arènes, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.

Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.



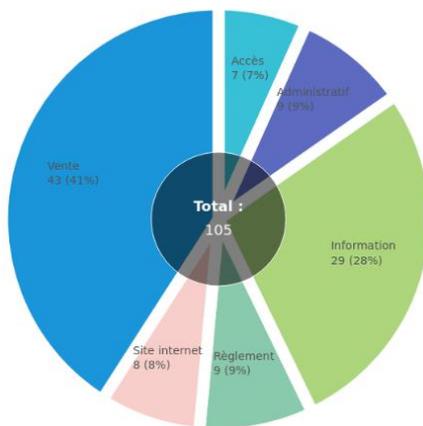
6.4 Service Relation Client

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Formulaire de contact depuis le site fr.parkindigo.com
- Mail : service.client@group-indigo.com
- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi



En 2020, le service relation client a traité 105 demandes pour le parc Jardins de la Fontaine

En tête des sollicitations les demandes d'informations et les ventes d'abonnements.

Contrôles qualité

Au premier trimestre 2020, 332 visites mystères ont eu lieu sur les parcs de stationnement français ; compte-tenu de la situation sanitaire, ces visites mystères n'ont pas pu se poursuivre au cours de l'année mais sont relancées à compter de 2021, et même renforcées par l'intégration de sondages clients.

Résultats parc Jardin de la fontaine 2020



6.5 Actions

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2020 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à dynamiser la fréquentation dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.

Ainsi, à des dates clés, nous avons mis en place 3 offres : Une offre déconfinement en mai, une offre de rentrée en septembre et une offre d'hiver en décembre.

Ces actions ont permis de recruter plus de 3 500 clients supplémentaires dont près de 72% par souscription web. Ces nouveaux clients sont aujourd'hui toujours clients des parkings



Différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

Supports de communication physiques

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



Supports digitaux

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.



Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...).

Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

Indigo a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +129% de vue des profils, +51% des clics sur itinéraire mais aussi 76 % des clics sur appels et +43 % des clics sur site web.

La mise en avant de nos offres sur Google, nous a permis d'obtenir plus de visibilité avec presque 100 000 impressions sur la campagne de rentrée.

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.

Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€

[Annonce fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](https://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)

Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes

Engagement minimum · + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes

[Nos abonnements](#)

[Trouvez votre parking](#)

[Flexigo : 1er mois à 1€](#)

[Les services INDIGO](#)



6.6 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

Une école de terrain

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Formations dispensées en 2020

Intitulé du Poste	Formation
Technicien d'Exploitation	LUCIE (logiciel interne)
Responsable de site principal	NAV ACHAT (logiciel interne)

Formation accueil des PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.



2

Analyses



7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité

7.1 Analyse de l'activité du parc Jardins de la Fontaine

Ces tableaux sont constitués de données statistiques, il peut arriver qu'il y ait une légère différence avec les éléments comptables du compte de résultat (impayés, régularisation d'impayés, écart sur versement espèces...). En tout état de cause seul le compte de résultat détermine le chiffre d'affaires à prendre en compte.

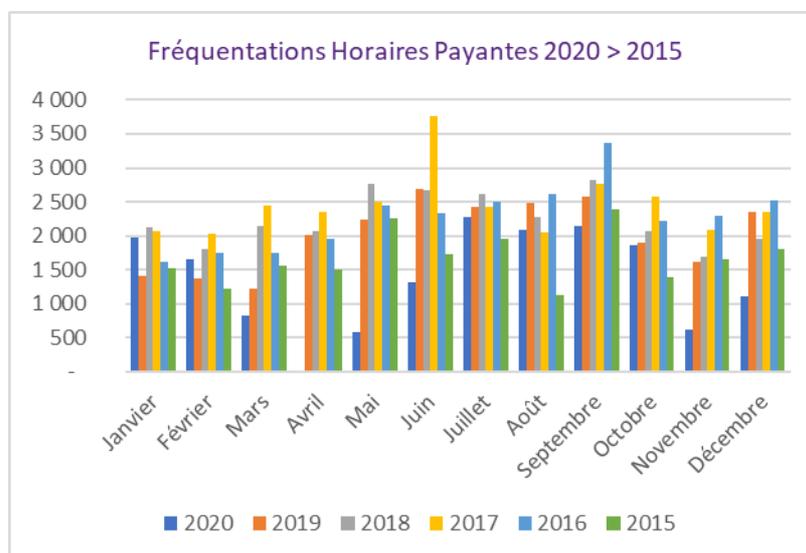
Sur le plan national les événements sanitaires de 2020 ont fortement dégradé les fréquentations et recettes horaires des parcs de stationnement.

Le parc Jardins de la Fontaine a inévitablement subi les effets de cette crise comme l'atteste les chiffres et les graphiques ci-dessous.

Fréquentations Horaires

Fréquentations Horaires Payantes

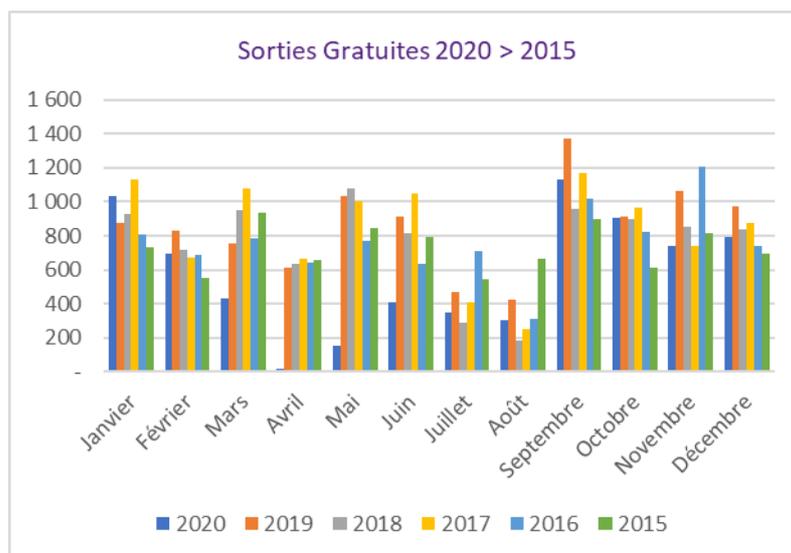
Fréquentations Horaires Payantes	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	1 974	1 408	2 116	2 075	1 617	1 526
Février	1 661	1 372	1 810	2 035	1 750	1 223
Mars	824	1 214	2 147	2 452	1 744	1 562
Avril	24	2 016	2 066	2 350	1 958	1 508
Mai	585	2 241	2 760	2 499	2 437	2 258
Juin	1 315	2 685	2 665	3 755	2 330	1 725
Juillet	2 281	2 417	2 612	2 433	2 497	1 949
Août	2 094	2 491	2 277	2 056	2 606	1 131
Septembre	2 142	2 575	2 823	2 767	3 364	2 389
Octobre	1 858	1 901	2 062	2 576	2 217	1 386
Novembre	614	1 612	1 685	2 088	2 298	1 662
Décembre	1 104	2 346	1 953	2 345	2 512	1 804
Total	16 476	24 278	26 976	29 431	27 330	20 123



Sorties gratuites

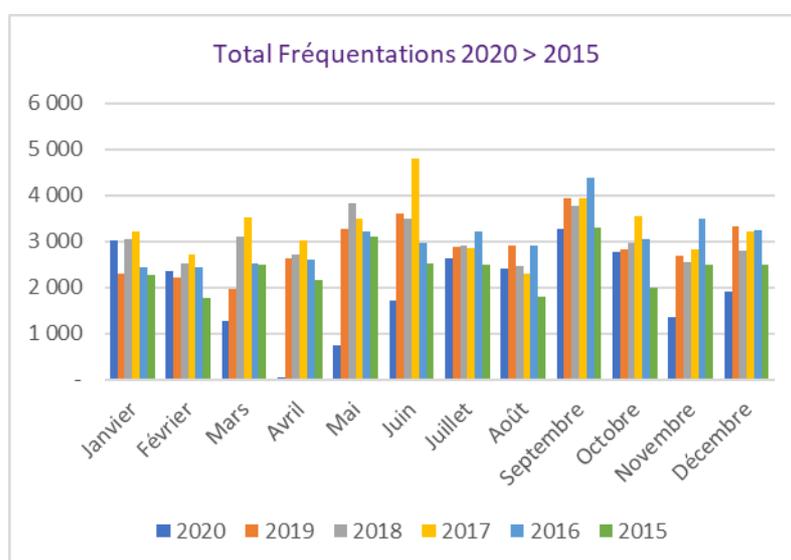
Sorties gratuites	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	1 036	875	929	1 128	810	729
Février	692	831	716	670	689	552
Mars	435	753	954	1 075	783	938
Avril	17	609	637	666	643	657
Mai	150	1 032	1 079	1 002	771	843
Juin	407	911	814	1 046	636	793
Juillet	348	470	289	406	711	541
Août	304	423	186	248	310	664
Septembre	1 135	1 369	958	1 171	1 019	898
Octobre	909	913	899	967	821	610
Novembre	742	1 061	850	738	1 203	817
Décembre	792	970	838	879	738	697
Total	6 967	10 217	9 149	9 996	9 134	8 739

*Sorties ½ heure gratuite dans le cadre de l'application de l'avenant 14 – Article 7 du 28/06/2013 (Mise en place de cette disposition le 1er juillet 2013) & 2 heures de gratuité le samedi dans le cadre de l'application de l'avenant 13 du 17/10/2018 (mise en place de cette disposition du 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020)



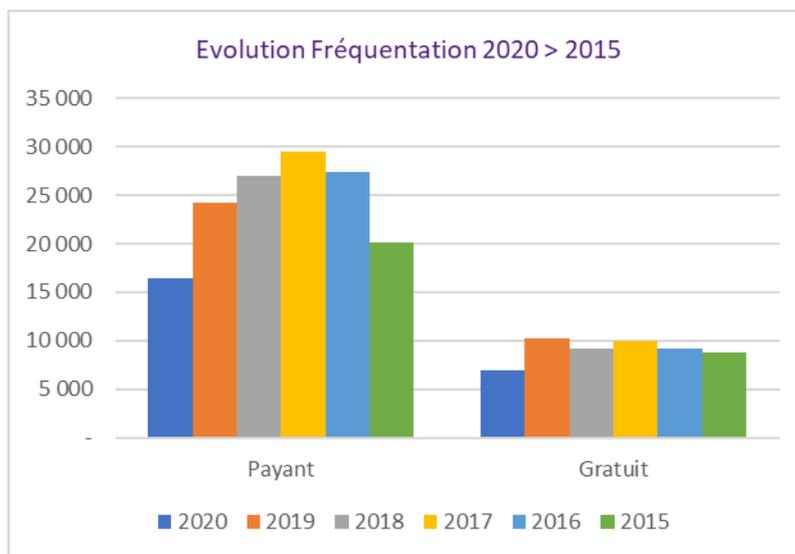
Total Fréquentations

Total Fréquentations	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	3 010	2 283	3 045	3 203	2 427	2 255
Février	2 353	2 203	2 526	2 705	2 439	1 775
Mars	1 259	1 967	3 101	3 527	2 527	2 500
Avril	41	2 625	2 703	3 016	2 601	2 165
Mai	735	3 273	3 839	3 501	3 208	3 101
Juin	1 722	3 596	3 479	4 801	2 966	2 518
Juillet	2 629	2 887	2 901	2 839	3 208	2 490
Août	2 398	2 914	2 463	2 304	2 916	1 795
Septembre	3 277	3 944	3 781	3 938	4 383	3 287
Octobre	2 767	2 814	2 961	3 543	3 038	1 996
Novembre	1 356	2 673	2 535	2 826	3 501	2 479
Décembre	1 896	3 316	2 791	3 224	3 250	2 501
Total	23 443	34 495	36 125	39 427	36 464	28 862



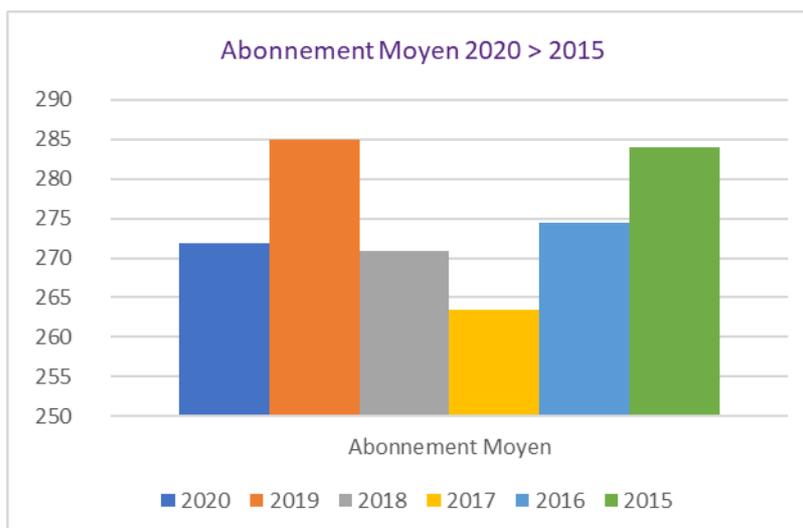
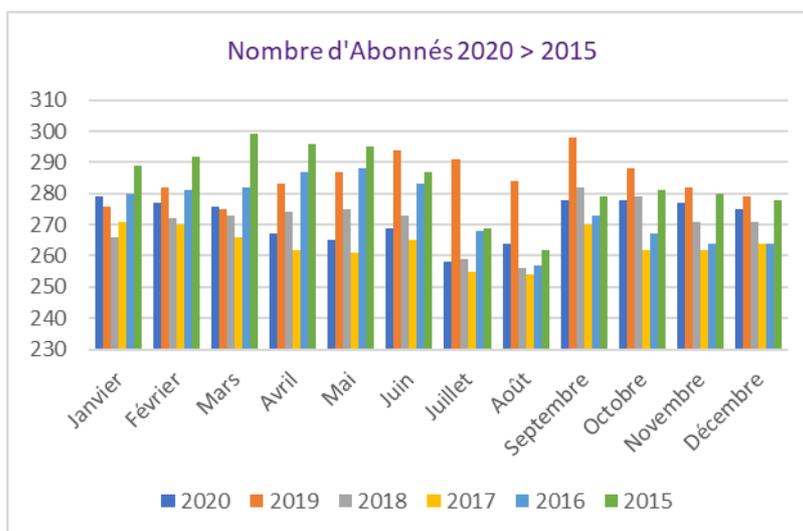
Evolution de la fréquentation

Evolution de la fréquentation payante	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Payant	16 476	24 278	26 976	29 431	27 330	20 123
Gratuit	6 967	10 217	9 149	9 996	9 134	8 739
Total Fréquentation	23 443	34 495	36 125	39 427	36 464	28 862



Nombre d'abonnés

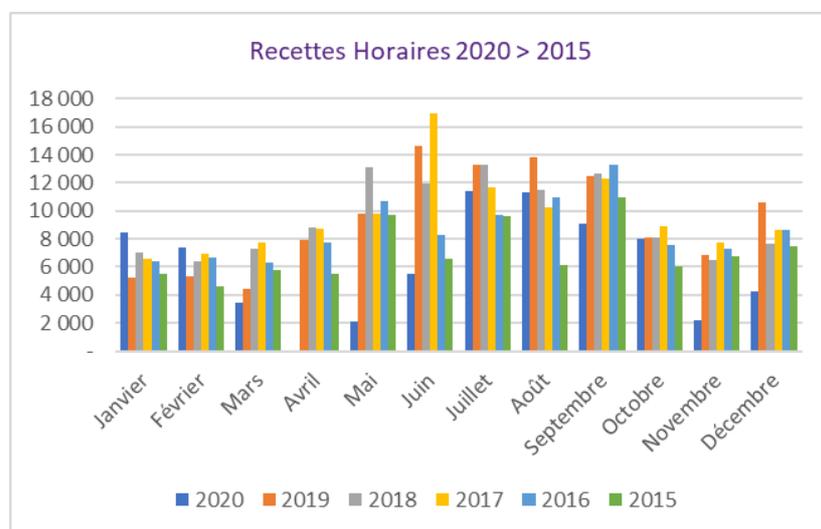
Nombre d'Abonnés	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	279	276	266	271	280	289
Février	277	282	272	270	281	292
Mars	276	275	273	266	282	299
Avril	267	283	274	262	287	296
Mai	265	287	275	261	288	295
Juin	269	294	273	265	283	287
Juillet	258	291	259	255	268	269
Août	264	284	256	254	257	262
Septembre	278	298	282	270	273	279
Octobre	278	288	279	262	267	281
Novembre	277	282	271	262	264	280
Décembre	275	279	271	264	264	278
Total	3 263	3 419	3 251	3 162	3 294	3 407
Abonnement Moyen	272	285	271	264	275	284



Recettes de l'exploitation

Recettes Horaires

Recettes Horaires en € H.T.	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	8 442 €	5 249 €	7 025 €	6 581 €	6 436 €	5 493 €
Février	7 404 €	5 319 €	6 437 €	6 961 €	6 650 €	4 637 €
Mars	3 433 €	4 463 €	7 325 €	7 758 €	6 311 €	5 787 €
Avril	66 €	7 911 €	8 845 €	8 768 €	7 781 €	5 535 €
Mai	2 062 €	9 774 €	13 124 €	9 842 €	10 651 €	9 694 €
Juin	5 537 €	14 608 €	11 933 €	16 974 €	8 254 €	6 618 €
Juillet	11 440 €	13 331 €	13 305 €	11 673 €	9 707 €	9 661 €
Août	11 362 €	13 863 €	11 541 €	10 233 €	10 987 €	6 149 €
Septembre	9 122 €	12 447 €	12 674 €	12 267 €	13 305 €	10 980 €
Octobre	8 041 €	8 095 €	8 113 €	8 890 €	7 529 €	6 027 €
Novembre	2 197 €	6 823 €	6 522 €	7 751 €	7 312 €	6 796 €
Décembre	4 235 €	10 642 €	7 693 €	8 680 €	8 609 €	7 489 €
Total	73 339 €	112 525 €	114 538 €	116 379 €	103 532 €	84 867 €

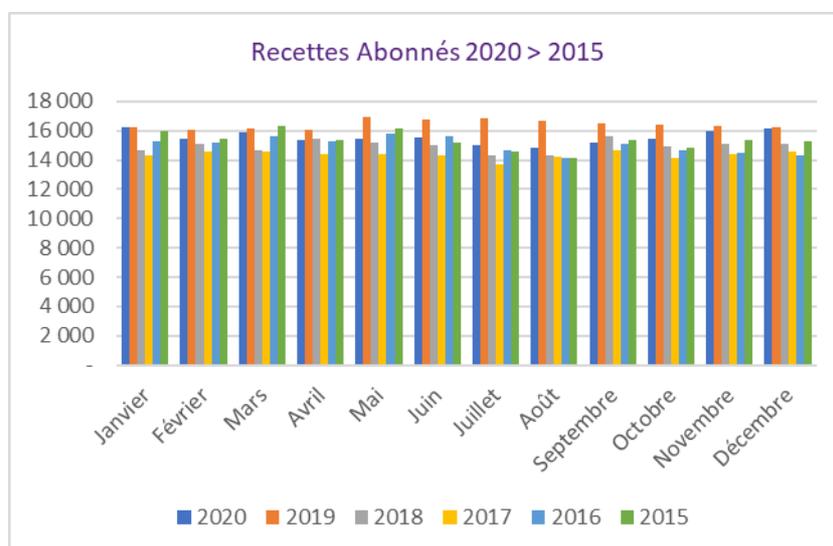


Ticket Moyen

Ticket Moyen	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	4,28 €	3,73 €	3,32 €	3,98 €	3,60 €	3,48 €
Février	4,46 €	3,88 €	3,56 €	3,80 €	3,79 €	3,63 €
Mars	4,17 €	3,68 €	3,41 €	3,62 €	3,71 €	3,85 €
Avril	2,73 €	3,92 €	4,28 €	3,98 €	3,67 €	3,88 €
Mai	3,52 €	4,36 €	4,76 €	4,37 €	4,29 €	3,47 €
Juin	4,21 €	5,44 €	4,48 €	3,54 €	3,83 €	4,15 €
Juillet	5,02 €	5,52 €	5,09 €	3,89 €	4,96 €	4,39 €
Août	5,43 €	5,57 €	5,07 €	4,22 €	5,43 €	4,16 €
Septembre	4,26 €	4,83 €	4,49 €	3,96 €	4,80 €	3,96 €
Octobre	4,33 €	4,26 €	3,93 €	3,40 €	4,35 €	4,02 €
Novembre	3,58 €	4,23 €	3,87 €	3,18 €	4,09 €	3,84 €
Décembre	3,84 €	4,54 €	3,94 €	3,43 €	4,15 €	3,58 €
Total	4,45 €	4,63 €	4,25 €	4,24 €	3,89 €	3,87 €

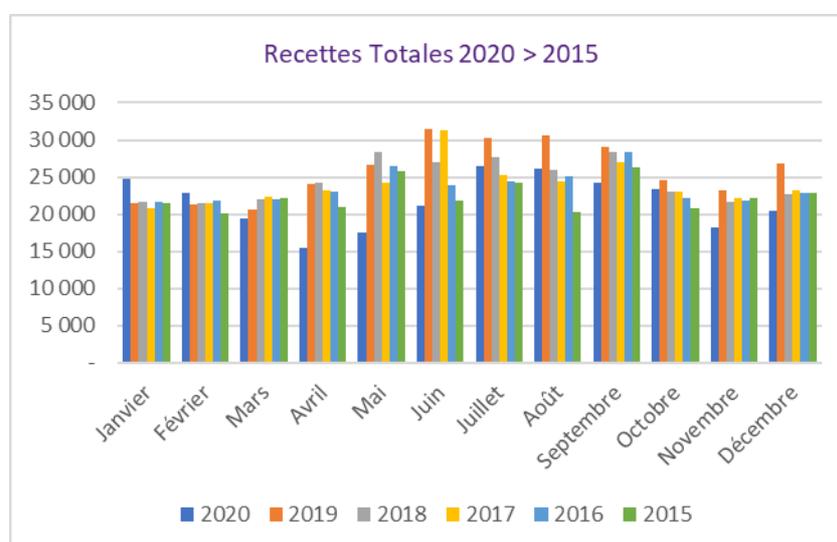
Recettes Abonnés

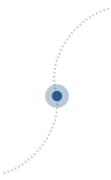
Recettes Abonnés en € H.T.	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	16 225 €	16 271 €	14 616 €	14 266 €	15 231 €	15 979 €
Février	15 415 €	16 013 €	15 100 €	14 577 €	15 165 €	15 467 €
Mars	15 895 €	16 163 €	14 673 €	14 551 €	15 653 €	16 346 €
Avril	15 336 €	16 066 €	15 460 €	14 396 €	15 310 €	15 389 €
Mai	15 422 €	16 930 €	15 168 €	14 353 €	15 797 €	16 134 €
Juin	15 517 €	16 791 €	15 047 €	14 314 €	15 645 €	15 178 €
Juillet	15 009 €	16 861 €	14 338 €	13 668 €	14 625 €	14 578 €
Août	14 790 €	16 689 €	14 342 €	14 211 €	14 090 €	14 156 €
Septembre	15 163 €	16 535 €	15 635 €	14 660 €	15 115 €	15 362 €
Octobre	15 405 €	16 413 €	14 919 €	14 105 €	14 694 €	14 835 €
Novembre	15 982 €	16 327 €	15 094 €	14 382 €	14 508 €	15 347 €
Décembre	16 176 €	16 216 €	15 063 €	14 552 €	14 297 €	15 297 €
Total	186 335 €	197 274 €	179 454 €	172 037 €	180 130 €	184 067 €



Recettes Horaires + Abonnés

Recettes Totales en € H.T.	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	24 668 €	21 519 €	21 641 €	20 848 €	21 667 €	21 472 €
Février	22 819 €	21 333 €	21 537 €	21 539 €	21 815 €	20 104 €
Mars	19 328 €	20 626 €	21 997 €	22 309 €	21 964 €	22 133 €
Avril	15 402 €	23 977 €	24 304 €	23 163 €	23 091 €	20 925 €
Mai	17 484 €	26 704 €	28 292 €	24 196 €	26 447 €	25 828 €
Juin	21 054 €	31 399 €	26 980 €	31 288 €	23 899 €	21 796 €
Juillet	26 449 €	30 192 €	27 643 €	25 341 €	24 332 €	24 239 €
Août	26 152 €	30 552 €	25 883 €	24 444 €	25 077 €	20 304 €
Septembre	24 285 €	28 982 €	28 308 €	26 927 €	28 420 €	26 342 €
Octobre	23 446 €	24 508 €	23 032 €	22 996 €	22 223 €	20 862 €
Novembre	18 179 €	23 150 €	21 617 €	22 133 €	21 820 €	22 143 €
Décembre	20 410 €	26 858 €	22 756 €	23 232 €	22 906 €	22 786 €
Total	259 674 €	309 799 €	293 992 €	288 416 €	283 662 €	268 934 €





8 Bilan financier

8.1 Compte de résultat

Cf. page suivante.



PARC DE STATIONNEMENT	300003 Nîmes Jardin de la Fontaine
DELEGANT	VILLE DE NÎMES
DELEGATAIRE	SOPARK
ANNEE	2020

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2020

EN H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	112 525	73 339	-39 186	-34,8%
Abonnés parcs	197 274	186 335	-10 939	-5,5%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	140	828	688	491,4%
Sous Total Chiffre d'Affaires	309 939	260 502	-49 437	-16,0%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits		1	1	
Sous Total Autres Produits	0	1	1	0,0%
Total Produits d'Exploitation	309 939	260 503	-49 436	-16,0%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-45 555	-43 349	2 206	-4,8%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 187	-504	683	-57,5%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-7 851	-7 986	-135	1,7%
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-54 593	-51 839	2 754	-5,0%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-2 951	-7 411	-4 460	151,1%
Entretien : Contrats	-8 120	-8 192	-72	0,9%
Electricité, Fluides	-9 384	-5 738	3 646	-38,9%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-3 066	-2 461	605	-19,7%
Location Matériel d'Exploitation	-555	-459	96	-17,3%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-24 076	-24 261	-185	0,8%
Actions Commerciales	-778	-554	224	-28,8%
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-1 731	-3 499	-1 768	102,1%
Frais Administratifs et Divers	-111	-27	84	-75,7%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-2 620	-4 080	-1 460	55,7%
Total Charges Directes d'Exploitation	-81 289	-80 180	1 109	-1,4%
Police d'Assurances	-1 902	-1 640	262	-13,8%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 522	-1 369	153	-10,1%
Redevances Aux Concédants	-12 098	-10 421	1 677	-13,9%
Taxes et Versements Assimilés	-8 078	-6 400	1 678	-20,8%
Autres Charges et Provisions Courantes	-479	-5	474	-99,0%
Charges de Gros Entretien	-5 945	-5 297	648	-10,9%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-6 818	-5 262	1 556	-22,8%
Frais Généraux Siège	-20 920	-21 205	-285	1,4%
Total Autres Charges d'Exploitation	-57 762	-51 599	6 163	-10,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-57 762	-51 599	6 163	-10,7%
Total Charges d'Exploitation	-139 051	-131 779	7 272	-5,2%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-52 505	-35 839	16 666	-31,7%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-52 505	-35 839	16 666	-31,7%
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-52 505	-35 839	16 666	-31,7%
EBIT	118 383	92 885	-25 498	-21,5%
Frais Financiers	-20 971	-17 757	3 214	-15,3%
Total Frais Financiers	-20 971	-17 757	3 214	-15,3%
Total Frais Financiers	-20 971	-17 757	3 214	-15,3%
Resultat Net avant Impot Parc	97 412	75 128	-22 284	-22,9%

8.2 ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

Le groupe a œuvré pour maintenir dans le temps la stabilité des frais de siège en pourcentage du chiffre d'affaires. L'année 2020 étant marquée par une forte baisse du chiffre d'affaires en France comme à l'international, l'assiette des dépenses réelles ramenée au chiffre d'affaires est donc en augmentation pour 2020, en application de nos conventions, dont le principe n'a pas varié dans le temps.

- Le compte de résultat présente un résultat en forte baisse par rapport à 2019.
- Les recettes totales sont en baisse de -16 %. On peut constater une bonne résistance de la recette abonnés qui peut s'expliquer par le type de clientèle du parc majoritairement résidentielle. La baisse d'activité lié au Covid a finalement eu peu d'impact sur ce type de recette.
- Les dépenses d'exploitation sont en légère baisse de -5.2 %. Cela est lié au ralentissement de l'activité.



9 Annexes

Annexe 1 : Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public

Annexe 2 : Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel

Annexe 3 : Règles et méthodes comptables

Annexe 4 : Gestion des frais de structure



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2020)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2020.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2020 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2021

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET





PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2020 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2020, il est appliqué un pourcentage de 4,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2020. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *



ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2020

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2020, l'affectation des frais de structure correspond à 10,16% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,



ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.